

La relation entre les pouvoirs publics et les médias, thème d''une rencontre du dialogue national sur les médias et la société

Société

Posté par: Visiteur

Publié le : 10-06-2010 20:48:42

L'instance en charge du dialogue national sur les médias et la société s'est penchée, mercredi, sur le thème "Législation et encadrement juridique et relation des pouvoirs publics avec les médias".

Cette rencontre, qui a eu lieu avec la participation du ministre de la Justice, M. Mohamed Naciri et du ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement, M. Khalid Naciri, s'inscrit dans le cadre des journées d'étude thématiques organisées par l'Instance.

Les interventions ont évoqué des sujets relatifs au cadre juridique réglementant la profession de journaliste et son adaptation aux changements positifs qui marquent le Maroc aux niveaux politique et des droits de l'homme ainsi que les antagonismes qui surgissent de temps à autre entre les pouvoirs publics et la presse écrite.

Le ministre de la Justice a souligné que la réglementation du rôle des médias est de nature à éviter ces antagonismes qui ne doivent pas nécessairement passer par la justice, relevant que l'on ne peut considérer toute poursuite engagée à l'encontre d'un journaliste comme étant une atteinte à la liberté de la presse.

Notant, par ailleurs, une régression du nombre des actions judiciaires initiées par le parquet, M. Naciri a indiqué que la plupart des affaires ont trait à la diffamation à l'encontre de personnes qui, du reste, ont le droit de recourir à la justice.

Durant 2009, un total de 98 affaires impliquant la presse ont été portées devant les tribunaux, dont seulement 4 ont été initiés par le parquet, a indiqué le ministre de la justice ajoutant que pour l'année en cours, ces affaires sont au nombre de 27.

Les affaires impliquant la presse qui ont leurs propres spécificités et qui exigent des mesures spéciales ne peuvent être traitées au même titre que les cas de flagrant délit ou les affaires délictuelles, a-t-il poursuivi, faisant remarquer que le ministère a prévu des audiences spéciales consacrées aux affaires impliquant la presse afin de garantir que leur examen se passe dans de "bonnes conditions".

Il a en outre fait part de difficultés liées à réglementer la presse écrite, contrairement aux médias audio-visuels soumis à une autorisation et à un cahier de charges.

Le ministre de la Justice a qualifié le dialogue national sur les médias et la société d'"initiative civilisée", notant que ce processus intervient dans le sillage des changements positifs que connaît le Maroc dans le domaine de l'élargissement des libertés, l'enracinement de la démocratie et le renforcement de la liberté de la presse.

L'augmentation du nombre des journaux et des radios privées est l'une des caractéristiques du développement du paysage médiatique au Maroc, a-t-il affirmé.

Pour sa part, le ministre de la Communication a relevé que le problème de la presse au Maroc est lié à la déontologie et non pas au cadre juridique, insistant sur l'inexistence de toute censure de la presse et des tabous.

Il a observé, d'autre part, que l'élargissement de la pratique démocratique se fait en l'absence du régulateur moral, soulignant à ce titre que le recours à la moralité serait à même d'épargner les médias de toute forme d'opportunisme.

Le ministre a également émis le souhait que le Dialogue Médias et Société soit le prélude d'une nouvelle ère, fondée sur l'effort commun avec un certain nombre de normes régulatrices.

M. Khalid Naciri a rappelé les efforts du gouvernement visant le développement du secteur des médias, soulignant l'importance du contrat-programme signé avec la Fédération marocaine des éditeurs de journaux (FMEJ), dans l'objectif de moderniser l'entreprise de presse, tout en affirmant que les subventions publiques accordées à la presse "ne sont pas fondées sur des considérations ou des critères politiques" .

Le ministre a évoqué la problématique de la presse électronique au niveau de son cadre juridique, une problématique, a-t-il dit, que connaissent tous les pays démocratiques.

Pour leur part, les professionnels du secteur, représentés par la FMEJ et le Syndicat national de la Presse marocaine, ont évoqué les fortes amendes infligées par les tribunaux à un certain nombre de titres, appelant à leur adéquation avec la réalité des finances de l'entreprise de presse.

Ils ont également demandé que les pouvoirs et les institutions publics permettent aux journalistes d'avoir accès à l'information.

La codification du statut et du rôle des médias dans la société marocaine constitue un objectif stratégique du Dialogue national sur Médias et société, dans le but de promouvoir une pratique démocratique de la liberté d'expression et de garantir la crédibilité et une influence forte des médias nationaux auprès de l'opinion publique, partant du fait que les médias ont un rôle d'animateur légitime et moderne de la vie démocratique.

MAPF